



## **Engagement de la Direction**

De par son organisation, l'organisme de certification des monteurs en canalisations électriques souterraines répond aux exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17024 et au dispositif particulier de certification établi par Enedis.

Ainsi, L'OCM Isfme demeure un organisme autonome, responsable, et à même de garantir l'impartialité dans ses activités et ses décisions de certification.

C'est pourquoi, les dispositions mises en place permettent de garantir :

- la mise à disposition de l'information nécessaire relative au processus de certification
- l'absence de toute restriction à l'accès des personnes aux examens de certification, pour toute autre raison que le non-respect des prérequis exigés,
- le traitement équitable de toute candidature à un examen,
- l'égalité des chances de réussite aux examens de certification,
- qu'aucune pression, de quelque nature qu'elle soit, puisse compromettre l'objectivité de nos décisions de certification,
- l'identification et le traitement des menaces susceptibles de nuire à la conformité de nos activités,
- l'engagement de confidentialité de toutes les parties intéressées,
- la gestion des conflits d'intérêt,
- la compétence du personnel intervenant dans les activités de certification.

En outre, je veille à ce que toutes les dispositions préétablies assurent l'équité, l'intégrité et la qualité de nos activités de certification.

Fait le 05 octobre 2021 *Le Directeur, Christophe CONTANT* 

